



ESTEREL CLUB EDUCATION CANINE
Route de Malpasset - 83600 Fréjus
WWW.esterelclubcanin.fr
esterelclubcanin@gmail.com



REUNION DU COMITE du 14/11/2023 en Visioconférence

Membres du comité :

Présents : Hervé HUGUES Président, Jean-Marc DAURIS Vice-Président, Claudie AVANOTTO Trésorière, Jean-François PIQUET Secrétaire, Chantal HUGUES, Marion MALPART, Monique VILLARET, Benjamin ILIC.

Réunion débutée à 21h00

DATE DE LA FETE DE FIN D'ANNEE ET DES VACANCES DE NOEL

La date de la fête de Noël est fixée au Samedi 23 décembre 2023. Claudie et Jean François sont chargés de mettre sur pied cette journée.

La date des vacances de Noël (*fermeture du club*) est fixée du 24 décembre 2023 au 8 janvier 2024.

Le président se charge d'informer les adhérents.

ABSENCE PROVISOIRE DU PRESIDENT

Durant l'absence du Président, Marion prendra en charge les inscriptions des futurs adhérents.

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La date de l'assemblée générale est fixée au samedi 20 janvier 2024.

DATE DES PROCHAINS CONCOURS D'AGILITY

Les dates des concours d'agility ont été fixées le weekend du 30 et 31 mars 2024 et le weekend du 9 et 10 novembre 2024.

EDUCATION

L'ensemble du comité a fait le constat que les cours d'éducation étaient perfectibles. Toutefois, aucune véritable solution n'a pu émerger. Le Président demande à chacun de réfléchir à la façon dont on pourrait les améliorer.

APPAREIL A CHURROS

Hervé a proposé l'acquisition d'un appareil à Churros pour les différentes manifestations du club. L'unanimité du comité a répondu favorablement à ce projet. Cette acquisition devrait intervenir rapidement afin que l'appareil puisse être utilisé lors des fêtes de fin d'année.

Il faut souligner que si ce stand est mis en place les jours de concours, il faudra prévoir une personne dédiée pour le tenir.

RESTAURATION LORS DES CONCOURS

Lors du dernier concours d'agility, un certain nombre de dysfonctionnements ont été constatés. Le comité, après avoir fait le constat que peu de bénévoles souhaitent occuper ce poste, a pris un certain nombre de décisions à savoir :

Gestion des bénévoles :

Les bénévoles auront pour le repas du midi un panier repas froid, qui pourrait être composé **par exemple** d'une entrée (taboulé, carotte...), d'un sandwich, d'un paquet de chips, churros, café et boisson.

Cette solution présente l'avantage de garantir un repas à tous les bénévoles, qui leur sera servi rapidement. Il sera préparé la veille et donc n'entamera pas les ressources nécessaires au service.

Les bénévoles auront des tables mises à leur disposition dans la salle polyvalente. Par conséquent, le coin restauration sera **strictement réservé aux bénévoles qui gèrent les repas**.

Ressources humaines nécessaires pour le bar :

Il est évident que ce poste est consommateur en main d'œuvre mais pas de façon constante.

On peut répartir les bénévoles selon les tranches horaires suivantes :

7h00 à 9h00	2 Pers.	1 caisse, 1 serveur
9h00 à 10h00	2 Pers.	1 caisse, 1 serveur et précuisson frites
10h00 à 11h30	3 Pers.	1 caisse, 1 précuisson frites, 1 précuisson viande et serveur
11h30 à 14h00	5 Pers.	1 caisse, 2 serveurs, 1 frite, 1 viande, service des officiels
14h00 à 16h00	3 Pers.	1 caisse, 2 personnes nettoyage rangement et service
16h00 à la fin	2 Pers.	1 caisse, 1 serveur

La friteuse :

Dans les prochains jours Hervé s'occupera de la réparer, la séchant puis pulvérisant un produit plastifiant pour protéger les circuits ce qui devrait résoudre le problème.

Les frigos :

Ils seront **strictement réservés au concours et seront donc vidés intégralement la veille du concours**. Les boissons contenues habituellement seront stockées dans la salle. Une partie des boissons seront entreposées dans des glacières (*il sera nécessaire de prévoir en amont la fabrication de glaçons dans le congélateur*) afin de laisser un maximum de place pour stocker la nourriture.

On profitera de ce moment pour vérifier les DLC.

FORMATIONS DE LA CNAEC

Si un adhérent veut passer les examens de la CNAEC..... 2 OPTIONS

1. SI L'ADHERENT A PLUS D'UN AN D'ADHESION :

Il devra faire la demande par mail au Président qui la présentera au Comité. Ce dernier validera ou non sa demande.

Il devra suivre un tutorat sous la responsabilité du responsable de l'activité du Club pendant une période d'environ un an. Ce tutorat consiste à effectuer au moins un cours par mois en doublure avec son tuteur. Cette formation devra le rendre autonome progressivement.

Son tuteur devra communiquer une fois par trimestre une évaluation au président.

L'adhérent pourra donc se présenter à une session de formation seulement à sa troisième année d'adhésion, **le club prendra en charge sa formation.**

2. SI L'ADHERENT A MOINS D'UN AN D'ADHESION

Il devra faire la demande par mail au Président qui la présentera au Comité. Ce dernier validera ou non sa demande.

Il devra suivre un tutorat sous la responsabilité du responsable de l'activité du Club pendant une période d'un an. Il devra effectuer au moins un cours par mois en

doublure avec son tuteur. Cette formation devra l'autonomiser progressivement. Il sera aussi évalué par son tuteur une fois par trimestre.

S'il ne souhaite pas suivre ce tutorat le président sera seul juge pour l'autoriser à se présenter à l'examen.

Le club ne prendra pas en charge sa formation.

Si cet adhérent respecte les conditions de fonctionnement du club à savoir notamment assurer au moins un cours par mois, le club remboursera les frais d'inscriptions après que ce moniteur ait assuré au moins deux années de cours au sein du club.

Le Président pourra faire preuve de son pouvoir discrétionnaire et décider d'un remboursement anticipé.

La réunion se termine à 23h00

Le Président
Hervé HUGUES

Le Secrétaire
Jean-François PIQUET

